

LA VIE POLITIQUE ROUMAINE

EN ROUMANIE

La réunion, à Washington, des représentants des partis agrariens de l'Est européens, prend une importance qui n'était pas prévue au début. A la suite de nombreuses adhésions venues des partis agrariens d'un peu partout, le mouvement tend à devenir une union mondiale de la paysannerie restée fidèle à l'idée de propriété privée et de liberté.

Le parti national-paysan roumain, représenté dès l'ouverture de la conférence agrarienne de Washington par M. Niculesco-Buzesti a maintenant, à cette conférence encore un délégué, Mr'Emile Ghilezan qui ayant quitté la Roumanie depuis peu de temps, est en mesure de mieux connaître l'état d'esprit de la paysannerie roumaine et, en même temps l'orientation des dirigeants de leur parti politique. Et il n'est un secret pour personne que le paysan roumain, de même que les paysans de partout ailleurs, est un adversaire résolu et redoutable du communisme.

Les informations qui parviennent de Roumanie confirment sans cesse l'esprit de fronde qui anime les paysans à l'égard du régime actuel. Ils l'ont fait sentir à l'occasion de la stabilisation monétaire et aussi lors de l'adoption de la nouvelle Constitution.

La nationalisation des forêts, réalisée par voie d'amendement, afin d'éviter son inscription dans le projet de Constitution présente aux électeurs avant l'appel aux urnes, sera bientôt restreint. - annoncent les journaux roumains - par une loi qui consacrerait le droit de propriété des paysans sur les petites forêts.

Il serait pourtant erroné de penser que le paysan roumain, conservateur en ce qui concerne le droit de propriété, est réfractaire aux idées de progrès social. Le paysan roumain n'est pas un propriétaire repu et content de son état : la modicité, ou, plus exact, le niveau misérable de ses ressources matérielles et la situation de victime de choix de tous les abus et incuries administratifs et politiques, le paysan roumain est animé d'un fort esprit revendicatif et prêt à lutter pour le progrès.

Il l'a maintes fois prouvé mais il n'accepterait aucune réforme dirigée contre son droit sur la terre qu'il travaille.

PETITES INFORMATIONS

M. Constantin Mateescu a été nommé secrétaire général au Ministère des Mines et du Pétrole.

Le major général Victor Dragonesco a été nommé secrétaire général au Ministère de l'Intérieur et Mme Ofelia Manolevinea membre de l'Assemblée Nationale, a été nommée secrétaire générale au Ministère de la Santé.

MM. Ing Penesco, Rasvan, ing Ioan Marcovici et professeur Tudor R. Penesco ont été nommés conseillers ministériels au cabinet du ministre des mines et du pétrole, M. Miron Constantinesco.

M. Constantin Eve, ex-consul général de Roumanie à Prague, séjournant actuellement en Suisse, a été condamné par cour-mace à 7 ans de prison et à la confiscation de ses biens, inculpé d'avoir détourné une somme de 52.000 couronnes tchèques de la Légation roumaine de Prague.

A L'ETRANGER

LE GROUPE ROUMAIN POUR L'EUROPE UNIE

Sous la présidence de M. Grégoire Gafenco s'est constitué à Paris, un comité d'initiative pour le groupement des Roumains de l'étranger disposés à limiter dans le mouvement international pour l'Europe unie.

De ce comité font partie MM. Nic. Caranfil, Em. Ghilezan, Frumusanu, Gh. Raut, avocat Zissu, et Léonte Constantinesco.

L'ASSISTANCE AUX REFUGIES ROUMAINS

Le Comité d'assistance aux Roumains vient d'être légalement constitué, conformément à la loi française sur les associations sans but lucratif. De cette façon, le Comité pourra donner une plus grande ampleur à son action, étant ainsi habilité de faire, sous le contrôle prévu par la loi, les actes de gestion qui comportent la collecte des fonds et moyens et la distribution des secours.

Constitué, comme nous l'avons déjà dit, par les personnalités roumaines qui ont pendant longtemps prêté leur concours à la Croix Rouge roumaine, le Comité s'est assuré l'appui de la Croix Rouge Internationale et espère ainsi pouvoir donner une plus grande efficacité à ses actions d'assistance.

En même temps, il est amené à accorder une attention particulière aux difficultés qui surgissent de l'absence d'un statut juridique des réfugiés, qui soit accepté par tous les pays.

En France, grâce à la compréhension généreuse des autorités françaises et à la suite de la collaboration qui s'est établie entre le Comité roumain et l'I.R.O. presque tous les réfugiés obtiennent facilement non seulement le droit de séjour mais aussi des titres de voyage.

La situation est bien différente dans la plupart des autres pays vers lesquels se dirigent les réfugiés et le Comité roumain a eu à s'occuper, dans les pays voisins, de nombreux cas malheureux.